



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Étaient présents 17 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, DAHÉRON Émilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYES Lison, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 7 : ALVES DA SILVA Daniel, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-thérèse, JEROME Marie-Noëlle, MESTRES Carine, METIFEU Marc, THENAULT Sylvain.

Était absente 3 : BONNEFONT Laurent, SELLENET Pierre, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 7 : ALVES DA SILVA Daniel pouvoir à DELMAS Christian, CAMPOS Julie pouvoir à LEBRUN Guillaume, CHAYNES Marie-Thérèse pouvoir à ZARAGOZA Antoine, JEROME Marie-Noëlle pouvoir à GLEYES Lison, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, METIFEU Marc pouvoir à OBIS Eliane, THENAULT Sylvain pouvoir à LEVRAT Anne.

Secrétaire de séance : Antoine ZARAGOZA

ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CDG 31

Madame CABANER informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne, dans le cadre de ses missions obligatoires et de son partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, accompagne les collectivités territoriales et établissements publics affiliés en matière de retraite.

Le service retraite du Centre de gestion intervient notamment en matière :

- d'information et de conseil au quotidien sur la réglementation CNRACL, RAFF et IRCANTEC, l'aide au remplissage des dossiers CNRACL, les calculs de pension normale et d'invalidité CNRACL,

- d'animation de séance d'information ;

- d'accompagnement individuel retraite à l'attention des fonctionnaires CNRACL sur rendez-vous, par mail ou par courrier ;

D'autre part, un service plus spécifique de contrôle ou de réalisation des dossiers est proposé aux employeurs territoriaux.

L'intervention du service retraite permet de sécuriser le traitement des dossiers CNRACL en limitant le risque d'erreur dans les données transmises à la caisse de retraite, de respecter les délais d'envoi des dossiers et de disposer d'une étude personnalisée.

Le traitement des dossiers est soumis à une participation financière, à l'acte fixée la délibération du conseil d'administration du 2 juillet 2025. Cette dernière distingue les tarifs des affiliés ou adhérents au CDG31 et ceux des non-affiliés ou non-adhérents, de la manière suivante :

Type de dossier	Conditions financières affiliés ou adhérents	Conditions financières non affiliés ou adhérents
Régularisation des cotisations	71	97
Rétablissement des droits	71	97
Simulation de calcul	48	183
Retraite progressive	48	183
Liquidation en pension normale	48	183
Liquidation en pension d'invalidité	48	183
Liquidation en pension de réversion	48	183

La convention d'adhésion est valable, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 1 an. Elle est renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sauf volonté contraire exprimée, avec un préavis de 3 mois avant son échéance.

Madame CABANER demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au service retraite du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne.

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

- D'adhérer au service retraite du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget
- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la Mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 22/12/2025
de l'affichage le : 22/12/2025

Lison GLEYES,
Maire,

Antoine ZARAGOZA,
Secrétaire de séance,

